



Informations en attente du divorce

Par **Princesse85**, le **21/03/2017 à 10:04**

Bonjour,rrnrJe me rapproche de vous afin d'éclairer sur quelques points de ma situation. En effet, je suis mariée mais je souhaite quitter mon mari. Nous devons vendre notre maison afin de pouvoir divorcer ensuite car c'est la procédure normale. rnJe vais refaire ma vie avec un autre homme alors je voulais savoir quelles étaient mes obligations envers mon mari, le temps de régler cette procédure étant donné que nous vivons toujours sous le même toit ? rnAi-je le droit de sortir ? de partir en week-end ou en vacances avec mon nouveau compagnon alors que je ne suis pas encore divorcée de mon mari ? rnAi-je le droit d'avoir une vie en parallèle sans rendre des comptes ?rnSi je sors, peux-t'on me reprocher de dépenser l'argent du ménage ?rrnrJe vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **21/03/2017 à 10:42**

Bonjour, temps que vous êtes mariée, il vous faut résider au domicile conjugal, participer aux dépenses du ménage..... l'adultère n'est plus reconnu comme faute mais faut il encore être discret et ne pas exagérer surtout si vous avez des enfants, cordialement

Par **morobar**, le **21/03/2017 à 11:07**

Bonjour,rnCe n'est pas qu'une question de discrétion.rnEn cas de grossesse, la paternité est automatiquement attribuée au conjoint.rnIl faut d'ailleurs respecter un délai de 300 jours après la séparation pour écarter cette paternité automatique.rnEnfin les relations sexuelles entre époux sont présumées consenties et cela peut poser des problèmes dans la situation

exposée.rnIl paraît plus indiqué d'entamer immédiatement la procédure de divorce.

Par **Visiteur**, le **21/03/2017** à **18:11**

Bonjour,rnAh oui!, il faut procéder au divorce, la vente du bien dans le même temps facilitera le partage des biens qui va avec la dissolution du régime matrimonial.